

Métropop' ! vous invite au

MÉTRO
KAWA

un atelier-débat participatif et convivial
pour construire ensemble notre métropole

LIVRET DU GRAND PARIS METROPOLITAIN

Quelques dates, un glossaire et une biblio pour tout comprendre ... enfin !



MAIRIE DE PARIS

 île de France

Sommaire

p. 3

Des premiers habitants au grand Paris :
les grandes dates à retenir

p. 8

Le Qui fait quoi du grand Paris métropolitain

p. 20

Glossaire métropolitain

p. 25

Si vous voulez aller plus loin, lisez donc...
Articles, sites et ouvrages de référence

Des premiers habitants au grand Paris : les Grandes dates

-4000/-380 : première attestation d'un habitat permanent à Paris, à l'emplacement de l'actuel Bercy.

IVe siècle : construction de l'enceinte gallo-romaine, Paris a pratiquement toujours été clôturée (7 enceintes jusqu'à l'actuel périphérique)

508 : Clovis fait de Paris sa capitale de France

1190-1213 : édification de l'enceinte de Philippe-Auguste qui traversait les actuels 1er, 4ème, 5ème et 6ème arrondissements



1356-1383 : construction de l'enceinte de Charles V, qui étend Paris jusqu'aux actuels grands boulevards

1566 : édification de l'enceinte de Louis XIII, dite "des fossés jaunes".

1785 : début de l'édification du Mur des Fermiers généraux pour percevoir l'octroi (une taxe pour l'entrée des marchandises) au niveau des boulevards extérieurs

1790 : Création du département de la Seine, qui englobe Paris et les communes avoisinantes jusqu'à trois lieues autour du parvis de Notre Dame (environ 12km).

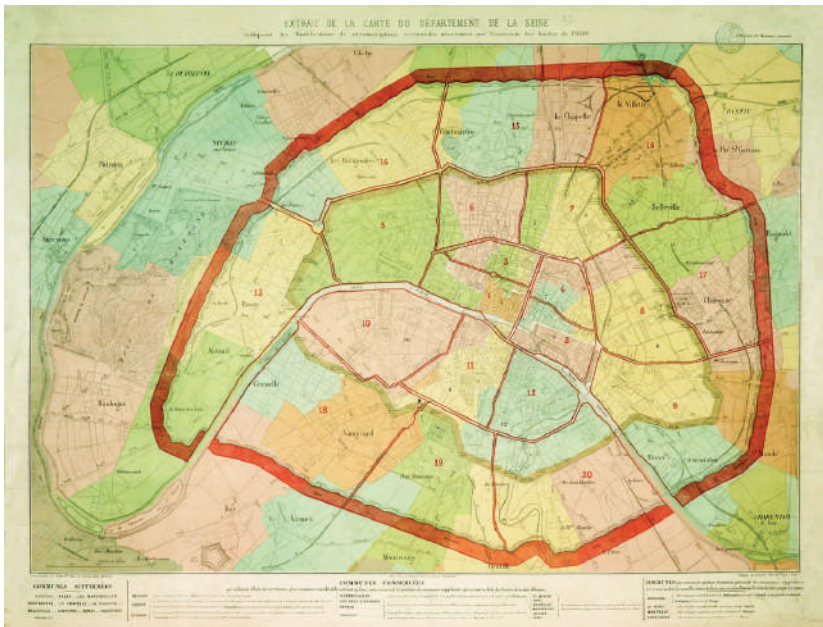
1800 : le district de Paris est découpé en douze arrondissements. Deux autres arrondissements sont créés : celui de Saint Denis et de Sceaux.

1837 : inauguration de la gare Saint-Lazare, première gare parisienne

1841-1844 : édification de l'enceinte de Thiers, les "Fortifs", dont les actuels boulevards des maréchaux suivent le tracé

1853-1870 : Georges Eugène Haussmann, Préfet de la Seine, aménage Paris: Système d'égouts et d'approvisionnement en eau, percée Est-Ouest et Sud-Nord, style architectural dit «haussmannien» (façade en pierre et ornements).

1860 : annexion par Paris des communes limitrophes et formation de huit nouveaux arrondissements



1869 : l'ensemble de la ligne ferroviaire de la petite Ceinture est ouverte

19 juillet 1900 : ouverture de la première ligne du métropolitain, Porte de Vincennes-Porte Dauphine

1919 : annexion de l'enceinte militaire par la Ville de Paris, destruction des "Fortifs" et édification d'une ceinture d'Habitation à Bon Marché sur l'ancienne zone non aedificandi (non constructible qu'on appelait la Zone)

1921-1939 : Henri Sellier dirige l'Office des Habitations à Bon Marché de la Seine et y développe les Cités jardins

1932-1934 : Henri Prost conçoit le premier plan d'aménagement de la région parisienne jusque là délaissée. Il est repris et adopté en partie après guerre (axes autoroutiers, francilienne).

1954 : Marche de l'Abbé Pierre pour la résorption de l'habitat insalubre, début de la politique de construction des "Grands ensembles"

1956 : début de la construction de la cité des 4000 à la Courneuve, propriété de la ville de Paris.

1961 : création de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP)

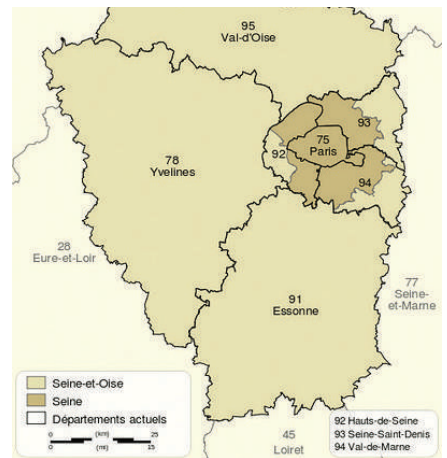
- publication du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (Padog)

- nomination de Paul Delouvrier comme délégué général du nouveau District de la Région parisienne

1964 : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région Ile de France ou plan Delouvrier qui prévoit le développement de 5 Villes nouvelles, du RER, de trois rocade (périphérique, A86, francilienne) et 2 aéroports.

1968: Démantèlement des 3 départements de la Seine, Seine et Oise et Seine et Marne en huit départements : Paris qui devient ville et département, la Seine-Saint-Denis, les Hauts de Seine et le Val-de-Marne forment la petite couronne ; Yvelines, Val d'Oise, Essonne et Seine et Marne la grande couronne.

1969 : Mise en service des premiers tronçons du Réseau Express Régional (RER)



1973 - 1974 : inauguration du boulevard Périphérique, commencé en 1960 et de l'aéroport de Roissy.

1976 : le district de la Région parisienne devient la Région Île de France

1977 : pour la première fois depuis 1871, Paris élit son maire, Jacques Chirac

Loi Guichard sur l'arrêt de la construction des grands ensembles



1982-83 : lois de décentralisation assurant la compétence générale aux régions et loi P.L.M (Paris Lyon Marseille)

2001 : élection d'un maire socialiste, Bertrand Delanoë, à la tête de la ville de Paris

28 juin 2002 : 1er contrat de coopération signé entre Paris et Montreuil

7 juillet 2006 : mise en place de la conférence métropolitaine en présence de 46 élus

2008 :

- assises de la métropole : 600 participants ; décision de la création du syndicat d'étude Paris métropole ;

- signature du Schéma Directeur de la Région IDF
- lancement de la consultation internationale « le grand pari de l'agglomération parisienne » par l'Etat

2009 :

- aboutissement de la consultation internationale ; annonce par Nicolas Sarkozy d'une Société du Grand Paris chargé de développer un projet de métro à grande vitesse, le Grand 8, concurrent du projet régional (Arc express) et 8 pôles de développement
- élections régionales gagnées par la gauche

2010 : loi sur le Grand Paris créant la Société du Grand Paris réforme des collectivités territoriales instituant les métropoles exception faite de la Région parisienne

2011 : accord entre l'État et la Région sur le plan de transport régional et le Grand Paris Express

2013 : Jean-Marc Ayrault, premier ministre, confirme le financement du Grand Paris Express et annonce la création d'une Métropole de Paris.

Juin : rejet du texte instituant une Métropole du grand Paris en 1ère lecture au Sénat

Juillet : nouveau texte au périmètre et à la philosophie différente adopté en 1ère lecture à l'Assemblée nationale

Octobre : adoption du Schéma Directeur de la Région IDF 2030

27 janvier 2014 : la loi dite MAPAM « Modernisation de l'action Publique et d'affirmation des Métropoles » qui instaure une Métropole du Grand Paris est adoptée définitivement.

1er janvier 2016 : naissance de la Métropole du Grand Paris

2020 : élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct

2030 : livraison des derniers tronçons de Grand Paris Express

Le Qui fait quoi du grand Paris métropolitain

Ce qui rend très complexe le fonctionnement administratif français, c'est que :

1. historiquement, l'État français reste jacobin (c'est à dire centralisé) et éprouve de la difficulté à collaborer avec les collectivités territoriales



2. les compétences décentralisées des collectivités territoriales (Région, Département, Intercommunalités, Communes) s'entremêlent et sont parfois peu compréhensibles pour les habitants : on prend souvent l'image du « mille-feuilles » pour en parler

Ce qui rend encore plus complexe la situation francilienne c'est

- le poids de **l'histoire** parisienne et de la représentation symbolique de Paris avec son environnement (Paris et ses peurs, Paris et ses frontières, Paris et ses rejets, Paris et ses contrastes),
- le poids d'une **économie** très segmentée de la région parisienne (inégalités territoriales est/ouest ; clivages centre / périphérie / province ; désindustrialisation / tertiarisation)
- le poids **politique** de la capitale (Paris symbole du centralisme républicain ; Paris comme marche pied vers les ambitions nationales, très médiatisée)
- et le poids d'une ville à la **stature internationale** qu'on appelle aussi ville monde, habitée, traversée et regardée par le monde entier

L'État

Préfecture de Région, Préfectures départementales, directions déconcentrées des Ministères, Préfecture de Police à Paris, l'État est bien entendu très présent en Île de France et entretient une relation trouble avec Paris dont l'histoire rythme celle de la Nation par son opposition au pouvoir central : « plus gouvernement que ville » disait d'elle Victor Hugo

L'État s'est donc toujours «méfié» de Paris et de son peuple qu'il a maintenu sous la tutelle d'un préfet jusqu'en 1977, date de l'élection de son premier maire, Jacques Chirac.

Depuis la décentralisation de 1983, les collectivités territoriales, y compris la Région IDF s'administrent librement (c'est à dire sans autre tutelle que celle de la légalité).

Cependant, l'État garde la main sur de nombreuses décisions : approbation du Schéma Directeur de la Région IDF, administration des grands opérateurs de service public (EdF, SNCF, RATP, etc.) et depuis 2010, contrôle de la Société du Grand Paris et négociations des contrats de développement territoriaux (voir ci après).

Actuellement, l'État est engagé dans ce que l'on appelle l'Acte III de la décentralisation après les lois de 1982-83 (Acte 1) et 2002-2004 (Acte 2). La décentralisation est ce mouvement qui permet d'accorder de nombreux pouvoirs ou compétences aux collectivités territoriales (Région-Département-Communes) jusque là détenus par l'État.

C'est dans ce cadre que la Ministre Marylise Lebranchu a fait adopté le 19 décembre dernier un texte de loi dit de « Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles » qui prévoit les dispositions relatives à la Métropole du Grand Paris.

La Région IDF

La collectivité joue un rôle important dans la construction de la métropole et de son développement.

La Région a en charge l'élaboration du Schéma Directeur de la Région Ile de France ou SDRIF. Le SDRIF est un document d'urbanisme qui planifie à long terme (2030) la réalisation des grandes infrastructures, l'ouverture des zones à urbaniser et les pôles de densification.

L'actuel Schéma directeur date de 1994. Il est le troisième après celui de 1965 et celui de 1976.

Un nouveau Schéma directeur adopté à une large majorité en septembre 2008 par les élus après une concertation de 4 ans, a été invalidé de fait par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010.

Du fait de ses compétences en matière de transport notamment (elle est majoritaire au conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France - STIF), la Région s'était fortement opposée au projet initial de l'État de super métro (le Grand 8 voulu par le secrétaire d'État à la Région capitale, Christian Blanc) très éloigné de son propre projet qui faisait peu ou prou consensus avec les maires de banlieue et la Ville de Paris (Arc Express).

Un accord État-Région a finalement été signé le 26 janvier 2011. Portant sur le renforcement des réseaux de transports existants et la construction du Grand Paris Express, il a été qualifié "d'historique" : un tel accord en effet n'avait pas été obtenu depuis 20 ans, ce qui explique pour partie les retards de modernisation du réseau francilien.

Le SDRIF et toute la vision stratégique d'un projet d'aménagement dit de « transition » vers une Île de France 2030 « plus durable, plus humaine, plus solidaire » a été adopté finalement le 13 octobre dernier (<http://www.iledefrance.fr/notre-region/objectif-ile-france-2030>).



Île-de-France 2030

VISION RÉGIONALE

PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Octobre 2012

 îledeFrance

Les départements

Au nombre de huit depuis 1968, leur rôle est d'importance dans les décisions métropolitaines du fait du déséquilibre de ressources entre territoires (la Seine St Denis étant le plus pauvre de France quand les Hauts de Seine sont le plus riche : la région parisienne se distingue par sa structure inégalitaire entre est et ouest parisien).

D'âpres discussions ont lieu entre les acteurs départementaux concernant la question de la péréquation financière, c'est à dire la compensation des faibles ressources d'un département par transfert de celles plus élevées d'un autre.

Le débat n'est pas terminé car si la Métropole du Grand Paris englobe les communes de Paris et de la petite couronne, la fusion des départements à la Métropole, à laquelle le gouvernement est favorable, n'a pas été tranchée.

Les départements de la grande couronne (Yvelines, Essonne, Seine et Marne, Val d'Oise) ne font pas partie de la Métropole du Grand Paris, ce qui pose la question de leur développement équilibré et pourrait recréer une nouvelle frontière.

La région parisienne se caractérise jusqu'ici par la faible taille de ses intercommunalités et la cohérence discutable de celles-ci, souvent issues d'une stratégie politique davantage que d'une recherche d'efficacité territoriale.

Commune

C'est l'échelon territorial le plus ancien instauré par la révolution et le premier à avoir bénéficié de la liberté d'administration et de la clause de compétence générale en 1884 par la loi Waldeck Rousseau (c'est à dire que le conseil municipal règle par lui-même les affaires du ressort de la commune).

Le statut de la commune de Paris est particulier puisqu'elle reste sous tutelle de l'État administrée par un Préfet jusqu'en 1975 où elle devient à la fois ville et département. Son Conseil, le Conseil de Paris, délibère en assemblée départementale puis municipale.

A partir de 2001, la Ville de Paris par l'entremise de son adjoint au maire Pierre Mansat a joué un rôle majeur dans le rapprochement avec les villes de banlieue auxquelles elle semblait jusque là tourner le dos. Ce changement de posture aboutit à la création du syndicat Paris métropole en 2009.



Dans le cadre de la nouvelle Métropole du Grand Paris, les communes perdent l'une de leurs prérogatives phares : la main mise sur le bâti. Elles craignent également que l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel fasse perdre aux élections locales de leur intérêt, le rôle des maires s'en trouvant minoré.

La Métropole du Grand Paris

C'est la nouvelle intercommunalité de la région parisienne qui verra le jour le 1er janvier 2016. Elle comprend Paris et les départements de la petite couronne soient 6,5 millions d'habitants.

Elle a été adoptée le 19 décembre 2013 au Parlement après de nombreux rebondissements :

1. fallait-il en effet opter pour une **Métropole qui « fédère »** des intercommunalités importantes de 300 000 habitants chacune, porteuses de l'initiative, de la coopération et de la dynamique métropolitaine à partir de territoires en proximité – c'était le sens du premier projet présenté au parlement inspiré par le syndicat Paris Métropole et qui a été rejeté en première lecture au Sénat en juin 2013.

2. ... ou fallait-il opter pour une **Métropole « intégrée »**, qui donne toute son envergure et sa puissance au territoire métropolitain du grand Paris pour faire face aux enjeux de péréquation financière entre territoires, de compétitivité économique et de crise du logement – c'est le sens des défenseurs du second projet auquel de nombreuses personnalités politiques de tous bords se sont ralliées pour « sauver » le Grand Paris mal parti et qui l'a emporté au mois de juillet !

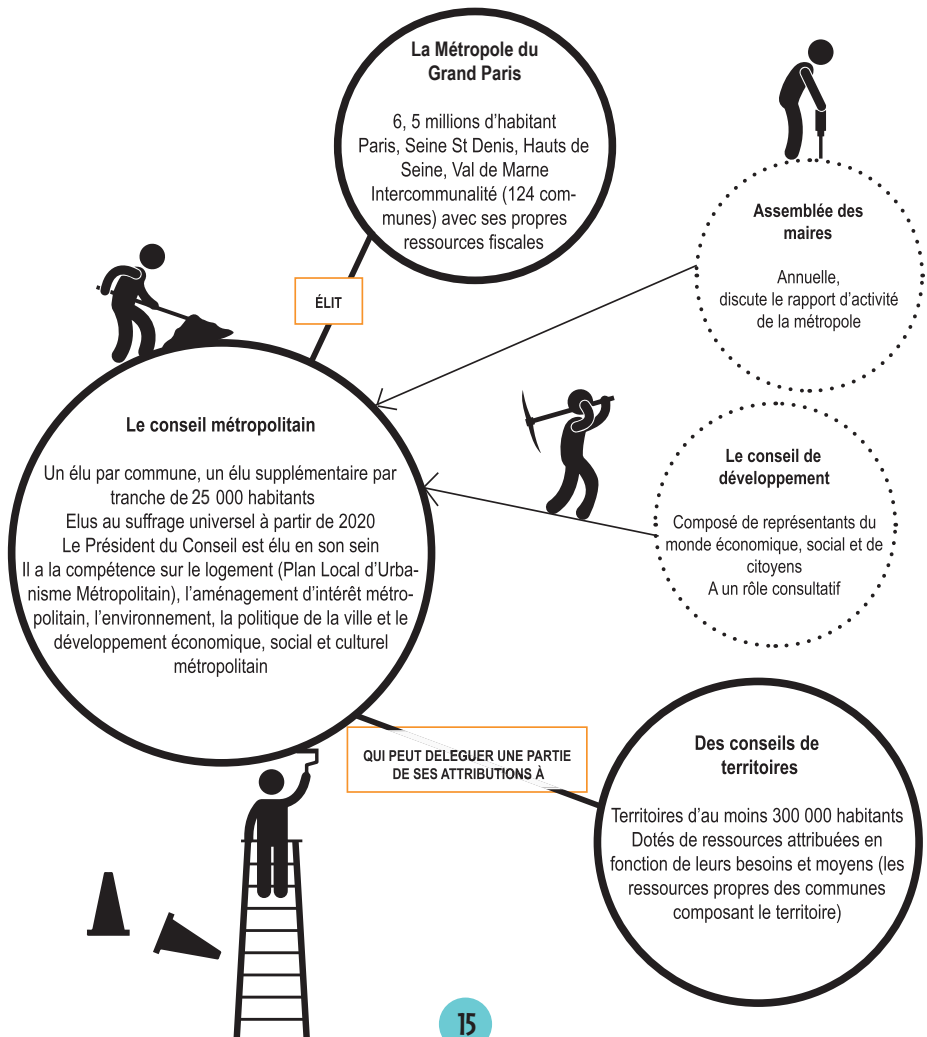
Que peut-on retenir – en synthèse – du projet finalement adopté ?

- D'abord, qu'il prévoit la suppression d'un étage du « mille feuille » : les intercommunalités de la petite couronne ; un conseil métropolitain administre l'ensemble des communes inscrites dans le périmètre (dont Paris !) et celui-ci délègue à des conseils de territoire certaines attributions et ressources. Evidemment les tenants de l'intercommunalité ne décolèrent pas !
- Ensuite, la Métropole du Grand Paris sera chargée principalement de coordonner la politique du logement et de l'habitat. L'idée c'est qu'en unifiant les territoires on va pouvoir construire de manière plus cohérente, plus efficace et plus équilibrée. Ici, ce sont les maires qui ne sont pas contents parce qu'ils ne seront plus totalement maîtres

de ce qui se construit sur leur sol. Un Plan local d'Urbanisme métropolitain vaudra pour l'ensemble des territoires.

- Enfin, un système de dotations financières permettra d'équilibrer les ressources entre territoires pauvres et territoires riches en fonction des besoins.

Il faut noter également qu'un Conseil de développement métropolitain composé de citoyens verra le jour et que pour l'heure, une étude de préfiguration présidée par le préfet de Région et Paris Métropole doit définir les conditions d'application de la loi d'ici 2016.



Le syndicat Paris métropole

Créé en avril 2009 à la suite des Assises de la métropole, le syndicat compte aujourd'hui 205 membres collectivités locales et territoriales.



Ses objectifs sont :

- la réalisation d'études générales de niveau métropolitain
 - la mise en œuvre de missions de réflexion et de coordination
 - la définition des partenariats possibles et de co-réalisations
- C'est l'instance de réflexion et de concertation politique de la métropole. Sa présidence annuelle est tournante droite-gauche et lors des décisions, un vote est égal à une voix. Paris métropole a également organisé fin 2012 la première consultation des habitants sur la gouvernance du Grand Paris.

Aujourd'hui, elle est chargée avec le Préfecture de Région de présider la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

Société du Grand Paris (SGP)

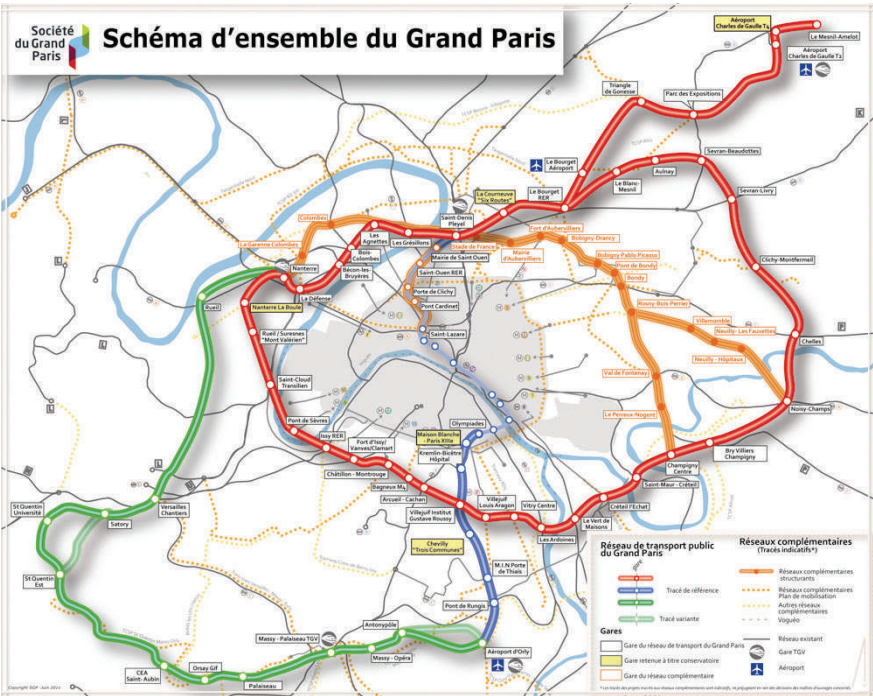
Créée par la loi du le 3 juin 2010, la Société du Grand Paris a pour missions :

- la mise en place du réseau de transport du Grand Paris Express et la gestion des gares dont elle est propriétaire (72 nouvelles gares, 205 km de voies)
- les conditions du développement territorial autour des gares en matière d'urbanisme, équipements, développement économique et commercial, respect de l'environnement, etc.



Établissement Public Foncier Régional

L'Établissement Public Foncier Régional a pour mission depuis 2007 de passer des conventions avec les collectivités pour "porter" le foncier, c'est à dire acheter et remettre en état des terrains en amont des opérations d'aménagement.



Syndicats de gestion intercommunaux

Les syndicats de gestions intercommunaux gèrent des questions techniques pour plusieurs communes (assainissement, déchets, eau, énergie, etc.). En général, les syndicats ont une seule fonction (on dit qu'ils sont à vocation unique - SIVU, la loi date de 1890) mais depuis 1959 ils peuvent également avoir plusieurs fonctions (on dit qu'ils sont à vocation multiple - SIVOM).

En Île de France, on peut citer le SIGEIF (Gaz et électricité), le SEDIF (Eau), le SYCTOM (traitement ordures ménagères) ou le plus connu le STIF (transport).

Établissement Public d'Aménagement

Les établissements publics d'aménagements associent l'État et différents échelons de collectivité pour essayer de mettre tout le monde d'accord sur des projets très complexes (par exemple l'Epad devenue

l'Epadesa la Défense Seine Arche ou Plaine de France).



Entreprise Publique Locale

Les Société d'Économie Mixte ou Société Publique Locale ont des capitaux mixtes (privés et publics) ou entièrement publics. Chargées de la mise en œuvre des politiques locales d'aménagement elles peuvent avoir d'autres activités (tourisme, etc.) On en trouve à toutes les échelles, de la commune à la Région.

Bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux sont en charge de la construction, de l'entretien et de l'affectation du parc social. Ils peuvent être utilisés comme outil par les collectivités si elles les dirigent mais on en trouve aussi qui sont entièrement privés (3F). Ils n'ont pas le droit de faire de profits, en contrepartie ils bénéficient d'avantages fiscaux (pas d'Impôt sur les Sociétés, exonération de la taxe professionnelle, etc.) et de prêts à taux bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Atelier International du Grand Paris

Créé en février 2010 pour faire fructifier le capital d'idées rassemblées lors de la consultation internationale sur « le grand pari de l'agglomération parisienne » lancé par Nicolas Sarkozy en 2008, il doit favoriser débats,

réflexions, recherches, propositions sur les enjeux urbains et architecturaux du Grand Paris.

L'APUR - atelier parisien d'urbanisme

Créé en 1967 par le Conseil de Paris, il participe à l'élaboration des politiques, projets et documents d'urbanisme "à l'échelle de Paris, de son aire urbaine ou de tout ou partie de la région IDF".

L'IAU IF - L'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île de France

L'institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île de France est une autre agence d'urbanisme équivalente à l'Apur mais à l'échelle régionale. Elle est très riche en ressources de toutes sortes (cartographie, notes de synthèse socio-économiques) accessibles sur son site internet.

POUVOIR ÉCONOMIQUE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

La Chambre de Commerce et d'industrie de Paris est un établissement public "au service des 380 000 entreprises" de Paris, des Hauts de Seine, du Val de Marne et de la Seine St Denis. Des chambres départementales existent en grande couronne. Une réorganisation est en cours des chambres régionales dont les prérogatives devraient être étendues.

Bien sûr, derrière le grand Paris en marche, n'oublions pas les grandes entreprises de construction (Bouygues, Eiffage, etc), de transport (RATP, SNCF, Alstom), de gestion de services (Vinci, Lyonnaise des eaux), d'énergie (ERDF, GDF-Suez), d'immobilier (Nexcity, Unibail), etc. et toutes les entreprises de taille plus modeste qui voient d'un bon œil les 34 milliards d'investissement à venir pour la construction de 205 km de super métro enterré et de ses 72 nouvelles gares. Cet investissement produirait 10 000 emplois nets supplémentaires par an dans la Région.



Glossaire métropolitain

Dans tout le discours sur la Métropole, on entend des mots anciens ou nouveaux, tout un vocabulaire dont le sens échappe parfois. Pour bien ce comprendre il faut déjà savoir ce qu'il y a derrière les mots...

LES MOTS DE L'URBAIN

Métropole

Une métropole (emprunt du bas latin metropolis « capitale d'une province » et du grec mêtropolis « ville mère ») est la ville principale d'une région géographique ou d'un pays. A la tête d'une aire urbaine importante, par sa grande population et par ses activités économiques et culturelles, elle rayonne et entraîne l'ensemble de la région qu'elle domine. Il existe des métropoles à différentes échelles : régionales, nationales, internationales.

Grand Paris

Idée datant de Napoléon III (Haussman) et remise au goût du jour par Nicolas Sarkozy en 2007. Le Grand Paris renvoie à l'idée que les limites du Paris actuel sont trop étroites et que la métropole a besoin de se "réinventer".

Ville-Monde

La Ville Monde est perçue comme telle à partir du moment où elle concentre l'ensemble des fonctions de la ville à une échelle devenue mondiale : la culture, l'économie, l'enseignement et la recherche, etc. Les quatre villes-monde couramment citées sont New York, Tokyo, Londres et Paris.

Mégapole

Les critères de définition d'une mégapole sont quantitatifs plus que qualitatifs, notamment en termes de population, de distances, de



densité et de concentration de richesses économiques.
Exemples : Bangkok, Sao Polo, Delhi, Le Caire, Lagos, etc.

La ville durable :

C'est la forme d'urbanisme qui doit répondre aux enjeux du développement durable : lutte contre le réchauffement climatique, maîtrise de l'énergie, relation de la ville à la nature environnante, cadre de vie agréable pour les habitants, participation des citoyens. On retrouve cette notion de ville durable dans la construction des éco-quartiers, la norme « haute qualité environnementale », etc.

La ville intelligente

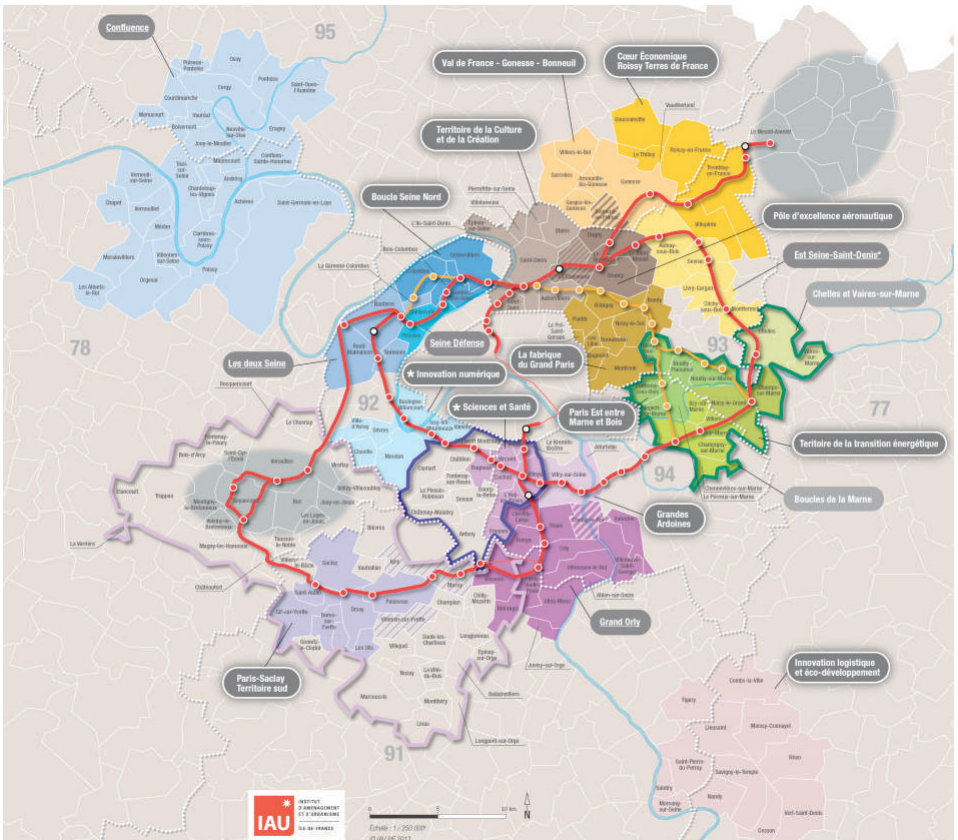
On en parle de plus en plus. C'est un nouveau concept urbain traduction de l'anglais « smart city ». Il redéfinit la relation de la ville à ses usagers notamment par le biais des technologies numériques : une information en temps réel et interactive, c'est à dire que l'utilisateur participe aussi à la gestion de la ville. Par exemple, la possibilité via internet de géolocaliser la présence d'encombrants dans sa rue sur son téléphone ou de savoir à quelle borne des Vélib's sont disponibles.

Le Grand Paris Express :

C'est le nouveau réseau de transport du Grand Paris. Il relie les pôles de développement du Grand Paris (les « clusters »), les 2 aéroports et les gares TGV par un réseau de métro automatique à grande vitesse (55 à 60 km/h) et la construction de 72 nouvelles gares.

Les Contrats de Développement Territorial (CDT) :

Issus de la loi de 2010 sur le Grand Paris, 22 sont en cours de discussion ou déjà signés. Ils associent l'Etat et les communes ou groupements de communes sur des territoires définis comme stratégiques autour du Grand Paris Express. Ils doivent mettre en œuvre le développement économique, urbain et social de ces territoires et notamment les objectifs et modalités de construction de logements.



Pôle de développement ou « cluster »

La logique du « cluster » ou pôle de développement vient des Etats-Unis : la concentration géographique d'entreprises interdépendantes et de centres de recherche permettrait un système d'émulation positive en réseau, favorable à l'innovation et au marché, le meilleur exemple étant la Silicon Valley. La loi sur le Grand Paris prévoit 8 pôles de développement.

Les 8 « clusters » du Grand Paris sont :

1. Paris-Saclay qui est déjà le plus important campus scientifique d'Europe
2. la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle, 4^e aéroport du monde
3. Confluence Seine-Oise, avec la création d'un nouveau port à Achères
4. Paris Biotech Vallée, qui concentre sur l'amont de la Seine les recherches en sciences de la vie
5. le territoire de la Création à Saint-Denis-Pleyel
6. le pôle financier de Paris – La Défense
7. le pôle du Bourget tourné vers les industries aéronautiques
8. le cluster de la ville durable de la cité Descartes à l'est de Paris.

LES MOTS PROCESSUS

Métropolisation

C'est le processus de concentration d'un grand nombre de pouvoirs politiques, économiques, financiers ou encore médiatique au sein d'un territoire urbain qui bénéficie aux populations qui y habitent et en attirent sans cesse de nouvelles.

La métropolisation est un phénomène urbain mondial. De manière schématique, on observe qu'il entraîne souvent une redistribution inégale de l'espace dans la ville entre le centre plutôt aisé et la périphérie plutôt dégradée.

Mondialisation

C'est une phase récurrente dans l'histoire d'intégration planétaire des phénomènes économiques, financiers, écologiques et culturels. On l'appelle aussi globalisation. C'est souvent au nom de la mondialisation que l'on justifie la nécessité d'un Grand Paris Métropole.

Gentrification

C'est un phénomène urbain par lequel des personnes plutôt aisées (en anglais « petite noblesse ») redécouvrent et s'installent dans un quartier populaire aux prix de l'immobilier très attractifs. Le profil du quartier se transforme peu à peu à leur profit (commerces, infrastructures publiques, aménagement de l'espace public, réhabilitation des bâtiments). Cela entraîne l'accroissement des valeurs immobilières et finit par en chasser les couches populaires. A Paris on l'appelle aussi la « boboïsation » d'un quartier !

LES MOTS ÉCONOMIQUES

L'attractivité

C'est la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques (productives = investissement & main d'œuvre, résidentielles = revenus ou intellectuelles = recherche) provenant de l'extérieur (Insee).

La mobilité

Capacité ou possibilité de se déplacer. Le potentiel qu'une personne a de pouvoir être en mouvement que ce soit géographiquement ou socialement.

La connectivité

Aujourd'hui on utilise ce mot pour évoquer le nombre de connexions possibles d'un lieu avec les autres lieux que ce soit en termes de transport, d'infrastructures ou de réseaux numériques.



Pour aller plus loin...

Il existe des blogs et des sites internet, de nombreux articles, des ouvrages. Ceci est une sélection non-exhaustive qui privilégie l'accessibilité de l'information.

Les blogs citoyens :

Le pionnier des blogs militants, celui de Jean-Paul Chapon « Paris est sa banlieue » : <http://parisbanlieue.blog.lemonde.fr/>

Le site de l'association Grand Paris qui milite pour un Grand Paris démocratique, avec une sélection d'articles issus de la presse <http://www.associationgrandparis.com/>

Un site un peu technique mais très fourni : <http://observatoiregrandparis.org/>

Un site d'information spécialisé sur le Grand Paris qui propose des ressources et des articles de fonds : www.gpmetropole.fr

Un blog de parisiennes (les fondatrices sont des femmes !) assez actif et bien documenté : <http://www.lesnouvellesparisiennes.org/>

Les sites d'experts et chercheurs :

Le formidable site d'Annie Fourcaut sur l'histoire de Paris et les banlieues, <http://www.uoh.fr/>

Celui original du Master 2 en communication du Celsa dirigé par Dominique Pages sur les représentations métropolitaines : <http://parismetropole.wordpress.com/>

Dans la presse, consultez les dossiers spéciaux :

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/grand-paris-un-debat-capital/>

<http://www.courrierdesmairies.fr/themes/grand-paris/>

Le blog qui décrypte pratiquement en temps réel le jeu d'acteur politique autour du grand Paris, celui de Sybille Vincendon à Libération : <http://grandparis.blogs.liberation.fr/vincendon/>

Pour une vision très très économique, le Grand Paris dans la Tribune : <http://www.latribune.fr/blogs/la-tribune-du-grand-paris/accueil.html>

Sur les sites institutionnels (Préfecture de Région, Ministère de l'Égalité des Territoires, Ville de Paris,...), des tas d'infos également : tapez **Grand Paris** ou **Paris métropole** sur votre moteur de recherche et c'est ceux-là qui sortiront en premier !

De manière générale, on trouve un grand nombre d'articles sur le grand Paris et la métropole sur **3 sites** :

1. **Métropolitiques.eu**

le site de Philippe Simay, philosophe : c'est vraiment de la vulgarisation scientifique de qualité, très variée et très accessible (articles de maximum 4-5 pages)



2. **Laviedesidees.fr**

c'est plus classique mais très riche avec notamment la plupart des articles de Frédéric Gilli



3. **Acadie-reflex.org**

l'agence de Daniel Béhar, sociologue, qui pose inlassablement la question sociale dans la métropolisation de Paris



7 petits conseils bibliographiques :

1. Un livre un peu spécialisé mais très beau, très documenté, avec plein de choses à piocher, un livre à siroter et à picorer :

Christiana Mazzoni et Yannis Tsiomis (sous la direction de) - Paris, métropoles en Miroir – Stratégies urbaines en Île de France – La découverte – 2012

2. Un choucou, la revue Quaderni N°73 qui s'attaque aux représentations de la métropole, du point de vue des habitants comme des acteurs institutionnels

Dominique Pagès (sous la direction de) - La métropole parisienne entre récits, paroles et échanges Revue Quaderni N°73 - automne 2010

3. Le dernier livre de Frédéric Gilli, l'un des auteurs socio-politiques incontournables sur le sujet : **Grand Paris : l'émergence d'une Métropole par Frédéric Gilli** – Presses de Sciences Po - 2014

4. Pour ceux qui aiment la cartographie et le potentiel de ce qu'elles révèlent, un formidable ouvrage sur les identités socio-géographiques de la métropole par l'APUR

L'atlas du Grand Paris, Paris Projet #43, APUR

5. Un essai socio-économique de Pierre Veltz, Président du plateau scientifique de Saclay, très riche pour comprendre les intrications entre territoire local et vision globale pour le grand Paris :

Paris France Monde – Repenser l'économie par le territoire – Pierre Veltz – Edition de l'Aube – 2013

6. Une belle ballade dans le Grand Paris durable avec plein d'expériences et d'interviews très diverses :

Le grand Paris – terres d'échanges – Le Mook – Autrement - 2013

7. Enfin le très beau livre de nos amis de Babel Photo, Itinéraires d'un collectif de photographes autour du périphérique

Périphérique terre promise - Babel Photo - Editions H'ARTPON - 2013



Remerciements

Pour leur précieux concours à la conception de ce livret

Marion Baudoin

Alexandre Barthel

Et Antoine Le Pessec

Ainsi qu'Alexandra Agnello pour l'habillage graphique

Responsable de publication : Julien Neiertz

Pour leur soutien, Métropop'! remercie également

la Mairie de Paris

et la Région Île de France

The logo for Métropop'! is displayed in a stylized, bold, orange font with white outlines. The word 'MÉTROP' is on the top line and 'POP'! is on the bottom line. A horizontal orange line passes through the middle of the letters 'O' in 'MÉTROP' and 'O' in 'POP'. The logo is set against a large, solid blue circular background.

**MÉTROP
POP'!**

Association Métropop'!

01 58 30 60 88

metropopassociation@gmail.com

www.metropop.org

Rejoignez le collectif Métropop'!

sur

